EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

Date de publication : 7/04/06

SÉANCE DU 31 MARS 2006 À DOMPIERRE-SUR-MER

Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président

Autres membres présents : MM. Michel ROGEON, René BÉNÉTEAU, Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, Michel-Martial DURIEUX, Jack PROUST, Josy MOINET, Jacques GIARD, Mmes Marie-José DENYS, Marylise FLEURET-PAGNOUX, MM. Jacques BERNARD, Christian GRIMPRET, Guy COURSAN, Jacques CORNÉLIS, Mme Esther MÉMAIN, MM. Yann JUIN, Daniel GROSCOLAS (présent jusqu'à la 11ème question et à la 18ème question), Yves ROUSSEAU, Michel BOISSARD, Guy DENIER, Pierre GARNIER, Bernard ROUX, Mme Suzanne TALLARD, Vice-Présidents

Mme Dominique AUGRAS, MM. Patrick BOUYER, Alain BUCHERIE (présent jusqu'à la 23ème question), Jean-Pierre CARDIN (présent jusqu'à la 14ème question et 18ème question), Jean-Pierre CHANTECAILLE, Mme Bernadette COLIN, MM. Jean-Claude COUGNAUD, Jack DILLENBOURG (présent jusqu'à la 19ème question), Mme Sylviane DULIOUST, M.Olivier FALORNI, Mme Patricia FRIOU, MM. Aimé GLOUX, Didier GOBINET, Mme Brigitte GRAUX, M. Michel GRIMAUD, Mme Josseline GUITTON, M. Claude KARTES, Mme Françoise LAINE, M. Henri LAMBERT, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, MM. Patrick LARIBLE, Stéphane LEROY, Henri MOULINIER, Marc NÉDÉLEC, Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN, MM. Serge PICAUT, Jean-Pierre ROBLIN, Mme Marie-Yvonne ROY, MM. Jacques SUSSET, Michel VEYSSIERE, Conseillers

Membres absents excusés : M. Jean-François FOUNTAINE procuration à M. Jack DILLENBOURG (absent à partir de la 20ème question), M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Yvon NEVEUX, M. Jean-François DOUARD procuration à Mme Josseline GUITTON, M. Daniel GROSCOLAS (absent à partir de la 12ème question), Gérard BLANCHIER,

M. Patrick ANGIBAUD procuration à M. Alain BUCHERIE (absent à partir de la 24ème question), M. Yves AUDOUX procuration à Mme Françoise LAINE, Mme Séverine BARON, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Évelyne BLANCHON-COUSIN, M. Jean-Pierre CARDIN (absent à partir de la 15ème question), Mme Colette CHAIGNEAU procuration à M. René BÉNÉTEAU, M. Philippe CHASTENET, M. Jean-Claude CHICHÉ, M. Mario COUTURIER procuration à M. Jack PROUST, M. Rémy DROUARD, M. Gérard GOUSSEAU procuration à M. Henri LAMBERT, M. Gérard GUEDON procuration à Mme Esther MÉMAIN, Mme Cécile HIDREAU, M. Philippe JOUSSEMET, M. Jacques LEGET procuration à M. Josy MOINET, Mme Juliette LIBERT, M. Pierre MALBOSC, M. Daniel MATIFAS, Mme Isabelle MULINGHAUSEN, M. Marc PARNAUDEAU procuration à Mme Brigitte GRAUX, M. Michel PLANCHE procuration à M. Yves ROUSSEAU, Jean-Louis ROLLAND, Mme Denise SABOURIN procuration à Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Maryline SIMONÉ procuration à M. Olivier FALORNI, M. Cédric SUIRE, M. Jean-François VATRÉ procuration à M. Jacques GIARD, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jacques SUSSET, M. Abdel Nasser ZERARGA, Conseillers,

Secrétaire de séance : Denis THIBAUDEAU

Date de convocation :		**24 MARS 2006**	
Nombre de membres en exercice :	**88**	**Bulletins litigieux :**	**0**
Nombre de membres présents :	**54**	**Abstentions :**	**0**
Nombre de membres ayant donné procuration :	**16**	**Suffrages exprimés :**	**70**
		Pour l'adoption :	**70**
Nombre de votants :	**70**	**Contre l'adoption :**	**0**

N° 14

Titre / CONTRAT DE TERRITOIRE URBAIN 2004 - 2006 - VOLET TRANSPORTS : AFFECTATION DU FINANCEMENT REGIONAL

Monsieur DURIEUX expose que, le 9 juillet 2004, le Conseil Régional Poitou-Charentes et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle signaient une convention portant sur l'engagement du Contrat de Territoire Urbain 2004 – 2006 intégré au Contrat d'Agglomération 2004 – 2006.

Le Contrat de Territoire Urbain, au travers du volet « Transports », prévoit une aide financière de 745 000 € pour la mise en œuvre d'aménagements urbains ayant un caractère positif pour les déplacements doux et collectifs (schéma vélo, aménagements sites bus…).

Ces initiatives concourent à un meilleur équilibre des modes de déplacements urbains dans une logique de développement durable et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains et du Schéma Directeur des Liaisons Cyclables, la Communauté d'Agglomération met en œuvre une politique volontariste d'amélioration des offres alternatives, en partenariat avec la Région Poitou-Charentes. Pour la période 2004 – 2006, quatre projets structurants sont réalisés :

La liaison cyclable structurante nord

Cette liaison structurante de 14 km, inscrite au Schéma Directeur des Liaisons Cyclables, est un itinéraire continu et sécurisé entre les communes de La Rochelle, Lagord, Nieul sur Mer, Marsilly et Esnandes, à vocation domicile-travail mais aussi loisir – vélo-randonnée

Le site propre bus du Pôle de Beaulieu

Cet axe prioritaire permet d'améliorer l'efficacité et la régularité des transports publics pour la desserte des communes de Puilboreau, Saint-Xandre et Dompierre-Sur-Mer

Réalisation du Parking Relais nord de l'agglomération

Ce parking relais, inscrit au Plan de Déplacements Urbains, à pour objectif de proposer une solution performante de stationnement pour les usagers de type « domicile-travail », aux portes de la ville centre.

Programme d'aménagements d'arrêts accessibles aux personnes à mobilité réduite

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'accessibilité aux transports publics pour les personnes à mobilité réduite, la Communauté d'Agglomération aménage une vingtaine d'arrêts accessibles par an.

Le tableau ci-dessous expose la répartition financière de l'aide financière régionale :

Financement total régional « Contrat de Territoire Urbain »			**745 000 €**
Opérations	Montant H.T	Taux de participation Région	Participation Région
Liaison cyclable structurante nord	1 650 000 €	29 %	478 500 €
Site propre bus du Pôle de Beaulieu	610 000 €	27 %	164 700 €
Réalisation du P+R nord de l'agglomération	210 000 €	30 %	63 000 €
Aménagement arrêts accessibles PMR	75 000 €	50%	37 500 €
		TOTAL	**743 700 €**

Il est proposé au Conseil Communautaire :
- d'approuver ces dispositions ;
- de solliciter la Région Poitou-Charentes pour l'obtention de ces participations financières dans le cadre du Contrat de Territoire Urbain.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRESIDENT,
LE VICE-PRESIDENT